

FICHE TECHNIQUE DE LA BONNE UTILISATION

DES SALLES DE LA COMMUNE

CLES

Les clés sont confiées à l'utilisateur responsable au jour et à l'heure convenue, après l'état des lieux initial.

Tout prêt ou confection d'un double des clés est interdit.

ALARME

Suivre la procédure indiquée pour :

- Désactiver l'alarme lors de l'entrée dans les locaux: faire le code, appuyer sur OK
- Enclencher l'alarme lors de la sortie des locaux: faire le code , appuyer sur OK

ECLAIRAGE

Prendre connaissance du fonctionnement de l'éclairage des parties de la salle polyvalente.
Veiller à éteindre la totalité des lampes d'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

CHAUFFAGE/CLIMATISATION

Prendre connaissance du fonctionnement du chauffage/climatisation de la salle polyvalente.
Veiller à ne pas laisser les portes ouvertes de la salle lorsque la climatisation est en marche.

SONORISATION

Veiller au respect du matériel de sonorisation mis à disposition.

Suivre la procédure indiquée en cas de déclenchement du limiteur de bruit qui est réglé à 100 décibels maximum. Lorsque le voyant s'allume (au dessus du bar) le son doit être baissé sinon l'alimentation électrique se coupe.

ESTRADE

L'estrade est mise en place avant les manifestations selon les directives fournies par l'utilisateur.
Le déploiement ou le rangement de cette estrade ne peuvent s'effectuer qu'en présence d'une personne qualifiée.

DECORATION

Il est interdit d'accrocher aux murs ou aux plafonds des guirlandes ou décorations, des appareils lumineux ou de sonorisation, en dehors des crochets prévus à cet effet.

BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Tout branchement électrique doit être conforme aux normes de sécurité et d'utilisation.

SECURITE

Prendre connaissance des consignes générales de sécurité et s'engager à les appliquer.

Prendre connaissance de l'emplacement des différents moyens d'extinction (3 extincteurs, Hotte: évacuation des fumées)

Prendre connaissance des itinéraires d'évacuation, des issues de secours et veiller à les laisser libres d'accès.

Il est interdit de stationner sur la voie d'accès à l'entrée principale de la salle.

NETTOYAGE / RANGEMENT

Les locaux mis à disposition, cuisine et sanitaires doivent être rendus propres.

Le matériel (tables et chaises) doit être nettoyé et rangé. Les chaises doivent être empilées par 12. Les tables par 10.

Veiller à la propreté des abords immédiats de la salle polyvalente (allées, parking, pelouses...)

Les déchets et ordures seront mis dans des sacs plastiques fermés et stockés dans les bacs prévus à cet effet.

Le verre sera déposé dans les conteneurs de la commune (parking).

Le matériel de nettoyage et les produits seront fournis

FERMETURE

L'utilisateur est responsable de la bonne fermeture de toutes les portes, des fenêtres et des portails.

CUISINE / BAR

Les utilisateurs de la cuisine devront se conformer aux modes d'emplois affichés.

Toute autre source d'énergie que celle installée en cuisine est interdite.

Tout matériel de la cuisine doit être nettoyé et rangé après usage.

Ne pas utiliser de produits abrasifs, d'éponges récurrentes et de paille de fer sur les plaques à induction, sur les éléments en inox de la cuisine et du bar.